

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 3 JUIN 2021

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 5 mai 2021.
- Procède au tirage au sort des jurés d'assises
- Décide, à l'unanimité, de la rémunération des enseignants des écoles publiques dans le cadre des études surveillées.
- Prend acte du rapport annuel du camping municipal présenté par le service délégataire pour l'année 2020.
- Accorde, à l'unanimité, son agrément à CAMPEOLES relatif au projet de transfert du Contrat de concession et des droits qui y sont attachés à la Société ALPHA CAMPING.
- Approuve, à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un radar laser, objet d'un achat mutualisé entre les communes de Chazelles-sur-Lyon et Saint-Galmier.
- Fixe, à l'unanimité, le droit d'inscription au marché des créateurs 2021 à 30 € par dimanche et autorise la restitution de ce droit d'inscription aux créateurs présents le jour de la manifestation.
- Approuve, à l'unanimité, la cession à Monsieur SEON Romain de la maison sise 4 Chemin du Vervalet au prix de 200 000 €.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,
Philippe DENIS.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 7 juin 2021